Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20210325-2021-03-25\_009-DE Date de télétransmission : 29/03/2021 Date de réception préfecture : 29/03/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN

M. Pierre PRIBETICH Mme Nathalie KOENDERS

M. José ALMEIDA

M. Rémi DETANG

Mme Sladana ZIVKOVIC

M. Jean-François DODET

Mme Françoise TENENBAUM

M. Jean-Patrick MASSON

M. François DESEILLE

M. Dominique GRIMPRET

Mme Danielle JUBAN

Mme Claire TOMASELLI

M. Philippe LEMANCEAU

Mme Marie-Hélène JUILLARD-

RANDRIAN

M. Antoine HOAREAU

M. Hamid EL HASSOUNI

M. Benoît BORDAT

Mme Brigitte POPARD

Mme Christine MARTIN

Mme Nadjoua BELHADEF

Mme Océane CHARRET-GODARD

M. Denis HAMEAU

M. Nicolas BOURNY

M. Guillaume RUET

Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Mme Kildine BATAILLE

M. Christophe AVENA

Mme Stéphanie VACHEROT

M. Marien LOVICHI

Mme Dominique MARTIN-GENDRE

M. Christophe BERTHIER

M. Georges MEZUI

Mme Laurence FAVIER M. Massar N'DIAYE

M. Emmanuel BICHOT

Mme Caroline JACQUEMARD

M. Stéphane CHEVALIER

Mme Céline RENAUD

M. Laurent BOURGUIGNAT

Mme Laurence GERBET

M. Bruno DAVID

Mme Claire VUILLEMIN

Mme Stéphanie MODDE

M. Olivier MULLER

M. Patrice CHATEAU

M. Nicolas SCHOUTITH

M. Patrick AUDARD

M. Léo LACHAMBRE

M. Samuel LONGCHAMPT

M. Gérard HERRMANN

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

M. Laurent GOBET

M. Jean DUBUET

Mme Anne PERRIN-LOUVRIER

Mme Céline TONOT

M. Jean-Marc RETY

M. Jean-Michel VERPILLOT

Mme Catherine PAGEAUX

M. Didier RELOT

M. Patrick BAUDEMENT

Mme Monique BAYARD

Mme Catherine GOZZI

M. Philippe SCHMITT

Mme Isabelle PASTEUR

M. Philippe BELLEVILLE

M. Philippe BELLEVI

M. Adrien GUENE

Mme Noëlle CAMBILLARD

M. Cyril GAUCHER

Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX M. Stéphane WOYNAROSKI

Mma Cáraldina CHEDOZ

Mme Géraldine CHEDOZ.

## Membres absents:

M. Patrick CHAPUIS

M. Gaston FOUCHERES

M. Jacques CARRELET DE LOISY

M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU

M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE

M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH

Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT

Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET

M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

.

## **OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

Eco-Habitat - Transition énergétique de l'habitat privé : Contrat de coopération public-public entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole, territoire moteur porteur d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique - mise en œuvre du programme Effilogis-maison individuelle et du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)

Dijon métropole a créé en 2016 « Rénovéco », sa Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) avec le soutien de l'Etat, de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce guichet unique de l'amélioration de l'habitat privé, valant Espace Conseil FAIRE, accompagne tous les propriétaires sans condition de ressources dans la définition et la mise en oeuvre de leurs travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation de leur logement. Rénovéco a également pour mission de mobiliser les professionnels locaux (organismes de conseil, syndics, agences immobilières, architectes, bureaux d'études, entreprises, banques...) dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs offres de service en matière de rénovation visant le niveau « Batiment Basse Consommation » (BBC).

Par délibération du 6 décembre 2018, Dijon métropole a approuvé le déploiement sur son territoire du Service Public régional de l'Efficacité Énergétique (SPEE) baptisé « Effilogis-maison individuelle ». Ce dispositif d'ingénierie et d'accompagnement des porteurs de projet de rénovation performante en logement individuel figure au Contrat de développement métropolitain signé le 5 avril 2018 avec la Région, au titre de l'action n°44.

Le financement de ce programme s'appuie sur les aides régionales prévues dans le cadre des réglements d'intervention « SPEE-Soutien aux Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) » : « Poste d'animation de la PTRE et accompagnement » (règlement n°31.16) et « Prestations d'accompagnement individuel des ménages » (31.17).

Le 26 juin 2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée à porter le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) lancé par l'État. Cet engagement s'est concrétisé à travers la signature d'une convention conclue entre la Région, l'État, l'ADEME et les Obligés Esso, Exxon Mobil et SCA pétroles et Dérivés, permettant à la Région de bénéficier, pour la mise en œuvre de son programme Effilogis, de recettes issues de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) durant trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour assurer la redistribution des fonds issus des CEE aux collectivités territoriales en charge du déploiement d'un guichet unique de la rénovation énergétique et du programme « Effilogis-maison individuelle », la Région propose de signer un contrat-cadre de coopération public-public qui en établit les modalités.

A ce titre, Dijon métropole bénéficierait, pour la mise en œuvre du programme « Effilogis - maison individuelle » et du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) sur son territoire, d'un concours régional à hauteur de 425 000  $\in$ , représentant 77% des dépenses totales estimées à 555 000  $\in$  TTC pour la période allant de juin 2021 à décembre 2022.

## LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE:

- d'approuver le contrat-cadre de coopération public-public, tel qu'annexé à la présente délibération, à intervenir entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole, en tant que territoire moteur porteur d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique, pour la mise en œuvre du programme « Effilogis - maison individuelle » et du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE),

-de dire que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites dans les budgets 2021 et suivants,

**-d'autoriser** Monsieur le Président de Dijon métropole à signer le dit contrat-cadre de coopération public-public avec la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que tout acte utile à l'exécution de ces décisions.

SCRUTIN: POUR: 83 ABSTENTION: 0

CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 11 PROCURATION(S)